

Communiqué à l'attention du personnel de direction des institutions de la République Paris, 21 décembre 2015.

Thierry Kabile, avec la participation de Christian Basano, Jacqueline Dubuis, Smaïn Bédrouni et Christian Cotten.

Contacts : Thierry Kabile : +33 6 46 63 42 77 - Maître Dominique Kounkou : +33 1 53 24 00 84 et +33 6 80 65 92 37.

Innovation au TGI de Paris, 16.12.15 : 3 cartes d'identité *légales* pour tout citoyen ! ?

Innovation juridique majeure : le TGI de Paris – 1^{ère} chambre – a validé le 16 décembre 2015 la possibilité pour chaque citoyen français de disposer de TROIS actes de décès. Ou de trois actes de naissance ou de mariage...

Et donc : 3 cartes d'identité *légales* pour n'importe qui, criminel et terroriste compris ! ?

Terrifiant exemple des modèles d'excellence de certaines bandes organisées de fonctionnaires de l'État en matière de mensonges et crimes à la petite semaine : dans une affaire sordide de trafics d'organes en hôpital de banlieue parisienne (Famille Kabile contre Agent Judiciaire de l'État), la Première Chambre du TGI de Paris, sous la signature de la juge Anne Desmure, vient de rendre ce 16 décembre 2015 une décision qui va devenir le gag judiciaire de cette fin d'année.

En copiant/collant les conclusions de l'Agent Judiciaire de l'État Jean Maïa et le réquisitoire formellement illégal du procureur de la République Jean Quintard, la juge Anne Desmure, en déboutant la famille Kabile, au motif d'une prescription totalement illusoire (déli d'une évidence de saisine de la CEDH et invention pure et simple d'une créance sur l'État sans existence aucune), vient de démontrer la parfaite efficacité d'une bande organisée de fonctionnaires et d'élus de l'État français dans la protection des auteurs d'un crime particulièrement ignoble. Dit autrement, ces hauts représentants de l'État sont pris en flagrant délit de mensonge organisé. Cela devient grave (ou drôle ?).

Et si les barbaries récentes de Daech étaient aussi un terrifiant miroir des barbaries parfaitement franco-françaises mises en œuvre par des gangsters d'État - incluant policiers, officiers d'état civil, médecins, cadres hospitaliers, élus, hauts fonctionnaires et magistrats parfaitement identifiés - qui utilisent les institutions de la République pour commettre impunément leurs crimes de sang et d'argent, à l'abri d'une Justice trop souvent sourde, aveugle, manipulatrice, menteuse et complice soumise ou active ? Nous croyons que certains membres du personnel de direction des Institutions de la République feraient bien de réfléchir à cette question.

M. Jean Maïa, actuel directeur juridique des Ministères Économique et Financier est poursuivi en sa fonction d'Agent Judiciaire de l'État - avant de l'être, *intuitu personae*, par une citation directe devant la 11^{ème} chambre correctionnelle - en raison de l'implication parfaitement démontrée de plusieurs fonctionnaires et élus politiques français dans un ignoble trafic d'organes et de cadavres en région parisienne. La décision du 16/12/15 viendra parfaitement bien alourdir ce dossier pénal.

Depuis près de quinze ans, la famille Kabile se bat pour obtenir justice de l'in vraisemblable opération de dépeçage et de profanation par une bande organisée d'agents de la fonction publique, du cadavre d'Éliane Kabile, décédée fin 2000 dans des conditions très obscures. Le dossier Kabile, une aventure moderne dans la jungle urbaine des Mafias d'État, se résume comme suit.

Trois actes de décès pour un seul cadavre, deux cadavres pour un seul acte, faux en écritures publiques incontestables commis par des agents de l'État et des élus.

Un mélange d'au moins deux cadavres en putréfaction dans un cercueil *in fine* non identifiable, empli d'une bouillie indescriptible de chairs et de vêtements inconnus.

Des transferts de cadavres sans identification claire et des autopsies contradictoires sur des cadavres interchangeables par des médecins légistes dans des lieux à l'identification impossible.

Des décisions de justice mafieuses visant méticuleusement à protéger les criminels.

Des réquisitions d'un substitut du procureur du TGI de Paris et des conclusions de l'Agent Judiciaire de l'État démontrant une complicité active, par déni d'évidences incontestables, avec un crime organisé de dépeçage et de profanation de cadavres.

Un crime hospitalier, médical, municipal, policier, dont les auteurs parfaitement identifiés sont activement protégés par des membres mafieux ou serviles de l'institution judiciaire française.

Un dossier solide, largement documenté de preuves incontestables, soutenu par le meilleur unique expert français en droit funéraire et le résultat de près de quinze ans d'enquête dans la jungle sans foi ni loi des Mafieux d'État protégés par leurs réseaux policiers et judiciaires.

Dossier, dont copie du jugement du 16/12/15 sur demande à : thierrykabile@yahoo.fr ou à l'éditeur. Procédure d'appel en cours. Un livre sur cette affaire sera publié très prochainement.

Édité par Christian Cotten/Politique de Vie – 06 89 52 06 41 – christian.cotten@gmail.com